

**SELARL ROUILLOT-GAMBINI**

Avocats associés

12, Bd Carabacel 06000 NICE (Case 144)  
4, Av Alphonse Morel 06130 GRASSE (Case 299)  
Tél : 04.93.80.48.03 Fax : 04.93.62.41.58

MR/MC/SZ - 240230

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE  
JEX IMMOBILIER  
RG N° 24/00075  
ADJUDICATION DU 26 SEPTEMBRE 2024 A 9H**

**CONCLUSIONS D'ANNEXION**

**POUR :**

**La SCP BR ASSOCIES**, SCP de mandataires judiciaires, prise en la personne de Maître Laura BES, demeurant 7 rue Joseph d'Arbaud à AIX-EN-PROVENCE (13100), agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de la SAS ARGENTHAL COMPAGNIE FINANCIERE DE MEDITERRANEE, immatriculée au RCS AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 503 860 827, dont le siège social se situe 18 rue de l'Opéra à AIX-EN-PROVENCE (13100)

Désignée en cette qualité par jugement rendu par le Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE le 8 décembre 2022.

***CREANCIER POURSUIVANT***

Ayant pour avocat **la SELARL ROUILLOT GAMBINI**, représentée par Maître Maxime ROUILLOT du Barreau de NICE y demeurant 12 boulevard Carabacel (06000).

**CONTRE :**

⇒ **La SAS ARGENTHAL COMPAGNIE FINANCIERE DE MEDITERRANEE**, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 503 860 827, dont le siège social se situe 18 rue de l'Opéra à AIX-EN-PROVENCE (13100), prise en la personne de son représentant légal en exercice, la société ALCAHEST, domiciliée es qualité audit siège et représentée par Monsieur François GARCIN demeurant 1335 chemin de Granet à AIX-EN-PROVENCE (13090).

***PARTIE SAISIE***

N'ayant pas constitué avocat.

**EN PRESENCE DE :**

- 1. LA SOCIETE DE BANQUE MONACO**, venant aux droits et obligations du CREDIT DU NORD, dont le domicile est élu en l'Etude notariée RIVIERA NOTAIRES, demeurant 13 boulevard du Général Leclerc à BEAUSOLEIL (06240).

***CREANCIER INSCRIT***

N'ayant pas constitué avocat.

- 2. LE SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'AIX-EN-PROVENCE (SIE AIX SUD)**, dont les bureaux se situent 3 allée d'Estienne-d'Orves à AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 (13098).

***CREANCIER INSCRIT***

N'ayant pas constitué avocat.

- 3. Monsieur Olivier, Jean-Baptiste, Marie LATIL D'ALBERTAS**, entrepreneur individuel, immatriculé au RCS AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 430 847 483, domicilié 1224 avenue de la Croix à BOUC-BEL-AIR (13320).

***CONTROLEUR A LA PROCEDURE***

N'ayant pas constitué avocat.

- 4. La société B5 FINANCES**, société à responsabilité limitée au capital de 4.093.400,00 Euros, immatriculée au RCS AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 488 834 722, dont le siège social se situe 18 chemin de la Pâquerette – Parc de la Duranne à AIX-EN-PROVENCE (13090), prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié es qualité audit siège.

***CONTROLEUR A LA PROCEDURE***

N'ayant pas constitué avocat.

## **PLAISE A MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION**

Par ordonnance rendue le 20 mars 2024, Madame le Juge Commissaire à la liquidation judiciaire de la SAS ARGENTHAL COMPAGNIE FINANCIERE DE MEDITERRANEE a autorisé la SCP BR ASSOCIES, SCP de mandataires judiciaires, prise en la personne de Maître Laura BES, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de la SAS ARGENTHAL COMPAGNIE FINANCIERE DE MEDITERRANEE, à poursuivre devant le Tribunal Judiciaire de NICE sous la constitution de Maître Maxime ROUILLOT, avocat au Barreau de NICE y demeurant 12 boulevard Carabacel (06000), la vente aux enchères publiques, suivant les formes prescrites en matière de saisie-immobilière, **EN UN LOT** des biens et droits immobiliers ci-après désignés :

⇒ A ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190) 71 avenue Gabriel Hanotaux, une villa dénommée « Villa Soleil », avec terrain autour, piscine et garage, figurant au cadastre section AO numéro 23 pour une contenance de 06a 50ca et section AO numéro 24 pour une contenance de 01a 73ca.

Cette ordonnance valant saisie, régulièrement notifiée et non frappée d'appel a été publiée auprès du service de publicité foncière de NICE 1 le 24 mai 2024 volume 2024 S numéro 102.

Le cahier des conditions de vente a été déposé le 4 juillet 2024.

La sommation de prendre connaissance du cahier des conditions de vente et d'assister à l'audience d'adjudication fixée au 26 septembre 2024 a été signifiée à la SAS ARGENTHAL COMPAGNIE FINANCIERE DE MEDITERRANEE ainsi qu'à son gérant le 5 juillet 2024, aux créanciers inscrits les 5 et 9 juillet 2024 ainsi qu'aux contrôleurs à la procédure le 5 juillet 2024.

Les formalités de publicité ont été effectuées pour l'audience d'adjudication fixée du 26 septembre 2024.

Ceci étant, et dans l'intérêt de la vente et des éventuels acquéreurs, le poursuivant souhaite annexer au cahier des conditions de vente déposé le 4 juillet 2024 le courriel reçu du service de l'urbanisme de la mairie de ROQUEBRUNE CAP MARTIN le 20 septembre 2024 et les pièces y annexées

Le permis de construire accordé le 16 mars 2017 à la SAS ARGENTHAL COMPAGNIE FINANCIERE DE MEDITERRANEE est manifestement caduc.

Tout nouveau permis de construire devra tenir compte du changement des règles d'urbanisme intervenu entre temps.

Le poursuivant entend donc annexer au cahier des conditions de vente déposé le 4 juillet 2024, les documents suivants :

- courriel du service de l'urbanisme du 20 septembre 2024
- permis de construire accordé le 16 mars 2017
- photographie
- 2 plans
- dispositions applicables à la zone N

## **PAR CES MOTIFS**

*Vu les pièces annexées aux présentes,*

**ORDONNER** l'annexion au cahier des conditions de vente déposé le 4 juillet 2024 des documents suivants :

- courriel du service de l'urbanisme du 20 septembre 2024
- permis de construire accordé le 16 mars 2017
- photographie
- 2 plans
- dispositions applicables à la zone N

**SOUS TOUTES RESERVES**

